

**SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE**

***Réunion du 16 Mai 2018***  
***Convocation du 11 Mai 2018***  
***Affichage le 11 Mai 2018***

**Membres en exercice : 26**

**Membres présents : 19**

**Ayant participé à la délibération : 23**

*Le seize mai deux mil dix-huit à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.*

*Présents : M. Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, M. Pascal OUIN, M. Joël LEHODEY, M. e Thais MAURY, Mme Dorothée LECLUZE, Mr Daniel LELIEVRE, M. Alain HUBERT, M. Pierre GUICHEMERRE, Mmes Michelle GUIBLE, Annabelle COQUIERE, Mr Jacques LACOLLEY, M. Dominique MAIRESSE, Mr Patrick LEBOUTEILLER, Mr Sébastien PERIER, Cécile CAPT, Mme Sylvie CROCI, Mr Sébastien BELHAIRE, Mme Christelle GAUCHER, .*

*Absents excusés : Mme Josette BADIN qui donne procuration à Mr Dominique MAIRESSE.  
Mr Lionel MINGUET qui donne procuration à Mr Pascal OUIN.  
Mr Laurent DESLANDES qui donne procuration à Mme Dany LEDOUX.  
Mr Joël CRAHE qui donne procuration à Mr Guy GEYELIN.  
Mr Frédéric MONSALLIER.  
Mme Adeline RENIMEL.  
Mme Isabelle LELOUP.*

*Secrétaire de séance : Monsieur Joël LEHODEY.*

---

Le compte-rendu de la session du 06 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

## **1. COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur GEYELIN fait part à l'assemblée que la délibération portant création de la Commune Nouvelle sera prise lors du conseil municipal exceptionnel du 7 juin prochain, à la même date que les Communes de Contrières, Guéhébert, Hérenquerville et Trelly.

Monsieur GEYELIN fait un point sur la rencontre qui a eue lieu avec le Sous-Préfet. Ce dernier est favorable à une décision portant création de la Commune Nouvelle en Juin prochain. Les arrêtés seront préparés en Sous-Préfecture courant Août 2018 pour une parution en Septembre 2018 et une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La charte est en cours de diffusion et sera transmise à l'ensemble du conseil avec les convocations de la session du 07 juin 2018.

Il a été pris contact avec les services fiscaux afin de déterminer la grille de lissage des taux qui sera ensuite validée par les Communes.

La réunion des secrétaires de Mairie est fixée au 01 juin 2018 à 16h.

Une réunion sera organisée avec les services techniques courant Septembre 2018.

### **16-05-2018-08 CONVENTION D'AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT JEAN COMMUNE DELEGUEE DE HYENVILLE**

« Madame LEDOUX prend la parole et fait part au conseil du projet d'aménagement de la traverse du bourg de Hyenville, en particulier le long de la RD 73, « rue Saint Jean », comprenant la création de trottoirs et de stationnement. La signature de cette convention est une première étape. Le processus est long, les travaux ne débiteront pas avant 2019-2020.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage a été rédigée par le Conseil Départemental. Elle a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités d'étude, de réalisation, d'entretien ultérieur et de financement de l'aménagement de la RD 73, et d'en définir le financement 100 % à la charge de la commune, à l'exception de la réfection de la chaussée pris en charge par le Département. L'opération comprenant :

- La réalisation d'une étude d'avant-projet, (calendrier prévisionnel de réalisation des travaux, plan de financement)
- La réalisation des travaux d'aménagement,
- La réception des travaux,
- La mise en service et la remise des ouvrages.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la signature d'une convention avec le Conseil Départemental.
- Autorise Monsieur le Maire à engager et ordonnancer les travaux. »

Monsieur OUIN rajoute qu'il ne faut pas espérer l'engagement effectif des travaux avant 3 ans.

Madame LEDOUX fait part au conseil que lors du précédent bornage (DORON) «rue Saint Jean », une demande de réserve foncière a été sollicitée au propriétaire qui propose un montant de vente s'élevant à 30 €uros le mètre carré. Monsieur GEYELIN souhaiterait rencontrer Madame DORON afin d'en discuter.

### **AMENAGEMENT LOTISSEMENT DE HYENVILLE**

Madame LEDOUX fait lecture du courrier de la société Prytech sur les tarifs de l'aménagement du lotissement. Une future rencontre afin d'avoir plus de détails sur ce sujet sera programmée avec cette société.

**16-05-2018/01 TRAVAUX SUR PLAFOND SALLE DES FETES QUETTEVILLE SUR SIENNE**

« Monsieur OUIN présente un devis du menuisier Vincent DOUVILLE pour la fourniture et pose d'un faux plafond en ossature laquée qui sera installé au-dessus du bar et toilettes de la salle des fêtes d'un montant de 2080.98 Euros TTC.

Le Conseil Municipal, après réflexion, délibère et à l'unanimité décide de retenir ce devis. »

Monsieur OUIN rajoute que les travaux seront effectués courant Juin.

**16-05-2018/03 ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Monsieur OUIN présente un devis de Signals de Perigny concernant l'achat de panneaux de signalisation « interdit aux plus de 3 Tonnes 5 » qui seront installés dans la « rue du vieux presbytère » d'un montant de 1625.08 € TTC.

Le Conseil Municipal, après réflexion, délibère et à l'unanimité décide de retenir ce devis.

**16-05-2018/02 ACHAT DE MATERIEL CANTINE SCOLAIRE**

Madame LECLUZE présente deux devis concernant l'acquisition d'un dérouleur inox, d'une table et de deux armoires suspendues à la cantine scolaire :

- Ouest Equipement Hôtelier d'un montant de 1 980 € TTC
- Cuisine Pro Services d'un montant de 1368 € TTC.

Le Conseil Municipal, après réflexion, délibère et à l'unanimité décide de retenir le devis Cuisine Pro Services.

Monsieur GEYELIN annonce au conseil qu'une DETR d'un montant de 101 191 € a été accordée au titre des travaux de la traverse du bourg ainsi qu'un montant de 6776 € pour les toilettes publiques.

Monsieur OUIN fait part au conseil qu'il a obtenu une remise de 1000 € sur l'acquisition de la porte automatique de la salle des fêtes et une remise de 3 % sur l'achat du nettoyeur vapeur.

Monsieur MAIRESSE souhaite revenir sur l'acquisition de la porte automatique qui formera un sas d'entrée à la salle des fêtes. Il précise qu'il ne doit pas y avoir dans un tel cas d'ouverture de porte d'accès à un local à l'intérieur de l'enceinte. Monsieur OUIN répond favorablement et précise qu'il a demandé dernièrement l'intervention de la Socotec avec pour objectif de vérifier la conformité technique des transformations envisagées. Afin d'éviter toute prise d'air, la porte d'accès chaufferie sera déplacée.

#### **16-05-2018/04 INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Monsieur GEYELIN rappelle qu'une indemnité est allouée au gardien des paroisses de Quettreville sur Sienne et de Hyenville pour le gardiennage de ces deux églises communales. En 2018, le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé, l'indemnité reste plafonnée à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Monsieur GEYELIN précise que cette somme est budgétée.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide d'appliquer l'indemnité de gardiennage au montant de 120.97 € pour l'église de Quettreville sur Sienne et 120.97 € pour l'église de Hyenville soit un total de 241.94 €.
- Autorise le Maire à mandater la somme de 241.94€ au gardien des églises de Quettreville sur Sienne et de Hyenville.

Madame LEDOUX précise que cette indemnité de gardiennage revient à la paroisse et non pas aux bénévoles de nos communes qui ouvrent l'église.

#### **16-05-2018/05 LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité de louer un garage communal à Monsieur Ludovic LE ROUX, domicilié 26, rue de l'église à Quettreville sur Sienne à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 dans les conditions suivantes :

- Montant de la location annuelle :..... 360,00 €.
- Payable par moitié semestriellement à terme échu.

#### **16-05-2018/06 LOCATION LOGEMENT DE LA POSTE**

Monsieur le Maire prend la parole et annonce la situation de relogement d'urgence d'une personne avec un enfant.

Après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de louer le logement de la Poste à Madame Cindy LAVIEILLE à compter du 18 Mai 2018 dans les conditions suivantes :
  - Montant de la location mensuelle : 250 €, charge de chauffage en sus.
  - Il lui sera facturé 50 Euros par mois pendant 10 mois (remboursement de fuel pris en charge par la Commune)
  - Payable à terme échu.
- Charge Monsieur le Maire à procéder à la signature du bail.

#### **16-05-2018-07 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL**

- Lors du vote du budget, il y a eu une erreur sur l'estimation du montant des travaux

d'enfouissement du réseau de la rue de la Girardière à Hyenville. Nous devons rajouter 4 €uros à l'opération 104.

- Nous devons ajouter également une enveloppe totale de 7500 € à l'opération 56 « acquisition de matériel ». En effet, divers petits matériels peuvent être inscrits en investissement afin de récupérer le FCTVA (containers poubelles pour les administrés, matériel pour le service technique ou cantine ...). Il faut aussi des crédits supplémentaires pour les 2 devis suivants : table inox cantine et panneaux de signalisations.

La décision modificative suivante est prise :

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
<b><u>Investissement – Dépenses-</u></b>		
023 : Virement section investissement		7 504.00 €
<b>TOTAL 023 : Virement à la section d'investissement.</b>		<b>7 504.00 €</b>
2041581 : GFP : Biens mobiliers, matériel.		4.00 €
<b>TOTAL 204 : Subventions d'équipement versées.</b>		<b>4.00 €</b>
2188-56 : acquisition matériel		7 500.00 €
<b>TOTAL 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>7 500.00 €</b>
678 : Autres charges exceptionnelles.	7 504.00 €	
<b>TOTAL 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>7 504.00 €</b>	
<b><u>Investissement – Recettes-</u></b>		
021 : Virement de la section de fonct		7 504.00 €
<b>TOTAL 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>7 504.00 €</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

- a. Monsieur GEYELIN donne lecture d'un courrier de Monsieur GUILLEMET le remerciant ainsi que l'ensemble du conseil municipal du prêt de la salle communal lors des obsèques de son épouse.
- b. Monsieur GEYELIN fait part d'un courrier reçu de Monsieur Yves RABEC représentant l'association de la course de côte de Hérenguerville/Quettreville demandant l'octroi d'une subvention de la Commune. Monsieur GEYELIN répond qu'une coupe leur sera allouée comme chaque année.

- c. Madame LEDOUX annonce que les travaux du Département sont commencés dans la “rue du Val” et “rue de la Martinière”. Les rues sont barrées. Concernant les travaux de la “rue de la Girardière” le planning des travaux est le suivant : Travaux eaux pluviales du 18 au 29 juin 2018. Intervention de Cégelec, période du 03 septembre au 20 octobre 2018.
- d. Monsieur GUICHEMERRE remarque que lors d’une intervention, le “SAMU” a rencontré des difficultés pour se rendre au domicile de la victime. Problème d’adresse. Monsieur GEYELIN se charge de prendre contact avec les services du “SAMU”.
- e. Madame CAPT demande la possibilité de faire l’acquisition d’un nouvel aspirateur à la Salle des fêtes. Il lui est répondu favorablement.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
Le Maire,

Guy GEYELIN